

27 OCT. 2022

Bureau du courrier

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Session ordinaire – Séance du 20 OCTOBRE 2022

Délibération n° 2022-67
BUDGET ANNEXE 2022 DU SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE –
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Alain ANZIANI, Président du CCAS, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 15

PRÉSENTS : 10

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Arnaud ARFEUILLE, Michèle BOURGEON, Ghislaine BOUVIER, Marie-Ange CHAUSSOY, Sylvie DELUC, Marie-Michelle MAURY, Hélène MAZEIRAUD-PERON, Annie MONBEIG, Jacques NAU.

EXCUSÉS : 5

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI – Président, Kubilay ERTEKIN, Fabienne JOUVET (Pouvoir à Michèle BOURGEON), Émilie MARCHÈS (Pouvoir à Marie-Ange CHAUSSOY), Anne QUEYREIX.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Arnaud ARFEUILLE

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'il convient de financer par une subvention du CCAS, les comptes budgétaires visés aux articles listés ci-après dans un souci de bonne gestion comptable.

Conformément à l'arrêté du Département de la Gironde de régularisation de dotation globale du 28 février 2022, une réduction de la dotation globale APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) 2021 doit être observée d'un montant de 3 675,78 €. Cette régularisation se fait au compte 673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre Article	Libellé	Proposition nouvelle	TOTAL
012	Dépenses afférentes au personnel	- 200 000	- 200 000
64111	Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération	- 50 000	- 50 000
641188	Personnel titulaire et stagiaire – Autres indemnités	- 50 000	- 50 000
64151	Rémunération personnel de remplacement	- 100 000	- 100 000
65	Autres charges de gestion courante	+ 1 220,08	+ 1 220,08
6541	Créances admises en non-valeurs	+ 495,49	+ 495,49
6542	Créances éteintes	+ 724,59	+ 724,59
67	Charges exceptionnelles	+ 8 556,84	+ 8 556,84
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 8 556,84	+ 8 556,84
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	+ 3 633,92	+ 3 633,92
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	+ 3 633,92	+ 3 633,92
TOTAL		- 186 589,16	- 186 589,16
D002 – Solde d'exécution négatif reporté		-82 532,01	-82 532,01
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ		- 269 121,17	- 269 121,17

RECETTES

Chapitre Article	Libellé	Proposition nouvelle	TOTAL
017	Produits de la tarification	-898 121,17	-898 121,17
733141	Participation département - PA	-893 121,17	893 121,17
733241	Participation département - PH	+20 000	+20 000
7388	Participation caisses de retraite	-25 000	-25 000
018	Autres produits relatifs à l'exploitation courante	+629 000	+629 000
7488	Autres participations et subventions - CCAS	+500 000	+500 000
7488	Autres participations et subventions - Département	+129 000	+129 000
TOTAL		-269 121,17	-269 121,17
R002 – Solde d'exécution positif reporté			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ			-269 121,17

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre Article	Libellé	Proposition nouvelle	TOTAL
	D003 – Excédent prévisionnel d'investissement	+ 10 248.92	+ 10 248.92
TOTAL			+ 10 248.92

RECETTES

Chapitre Article	Libellé	Proposition nouvelle	TOTAL
	R001 – Solde d'exécution positif reporté		+ 6 615.00
491	Dépréciation des comptes de redevables		+ 3 633,92
TOTAL			+ 10 248.92

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :
– de voter la décision modificative n° 1.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N'a pas pris part au vote : M. Arnaud ARFEUILLE.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 20 octobre 2022.

Arnaud ARFEUILLE
Secrétaire de séance

Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Vice-Présidente du Centre Communal
d'Action Sociale

